



## **COMMUNIQUÉ**

Pour diffusion immédiate

### **ADOPTION DU BUDGET ET NOUVEAU PRÉFET POUR LA MRC D'ABITIBI**

**AMOS, LE 23 NOVEMBRE 2017 – C'est hier soir, durant l'assemblée générale des conseillers de comté de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi que les élu(e)s ont procédé à l'adoption du budget 2018 qui se chiffre à 5 380 143 M\$, témoignant une augmentation de 220 746 \$ comparativement à l'année qui se termine. Les quotes-parts, quant à elles, ne subissent aucune augmentation, excepté pour les municipalités adhérentes au projet de plateforme de compostage.**

**Dans la même assemblée, la MRC a procédé à l'élection du préfet, mandat remporté par M. Sébastien D'Astous, maire de la Ville d'Amos.**

#### **UN BUDGET ÉQUILIBRÉ**

La MRC d'Abitibi présente un budget équilibré permettant le maintien de ses services et la reconduction de ses fonds, entre autres, le Fonds structurant pour améliorer la qualité de vie, le Fonds culturel, le développement économique et Max+ Transport collectif.

Quant aux revenus, les quotes-parts ne subissent aucune augmentation, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses ayant permis de dégager des surplus de 363 579 \$, qui ont été réaffectés sur le budget 2018. Seule une augmentation de 116 100 \$ sera attribuée aux quotes-parts des municipalités qui participent au projet territorial de la plateforme de compostage. En 2018, le total provisoire des quotes-parts est ainsi à 1 781 325 M\$.

#### **PRINCIPAUX PROJETS DE 2018**

Pour la nouvelle année, la MRC d'Abitibi mettra ses efforts dans le développement de différents projets. D'une part, l'année 2018 marquera le début de la construction de la plateforme de compostage, un projet découlant de plusieurs années de réflexion qui a été adopté en octobre dernier.

En vertu de la *Loi sur les archives* (L.R.Q.A-21.1), les MRC doivent adopter une politique de gestion de leurs documents actifs et semi-actifs. C'est pourquoi la MRC d'Abitibi a adopté à sa dernière table des conseillers de comté une politique de gestion des documents actifs et semi-actifs proposant, notamment l'acquisition d'un logiciel de gestion intégré des documents papier et technologique, et ce, pour la prochaine année. Un projet qui apportera sécurité dans la conservation documentaire, la pérennité et l'efficacité.

D'autre part, une somme de ce budget a été préservée, dans le dessein possible d'acquérir un nouveau bâtiment pour y relocaliser les locaux de la MRC. Encore à l'étape de négociation, ce projet vise à combler ses besoins en espace.

#### **ÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉFET**

Bien que le mandat du préfet sortant, M. Martin Roch, tombait à échéance qu'en avril 2018, les élu(e)s ont convenu de rétablir l'élection à la préfecture en novembre, afin de s'harmoniser avec les élections du préfet suppléant et du comité administratif (CA), qui se tiennent habituellement à l'assemblée générale des conseillers de comté de novembre. Depuis 2008, la nomination du préfet s'effectuait en avril, suite à la démission du préfet qui était en poste à cette époque.

C'est donc M. Sébastien D'Astous, préfet suppléant sortant, qui a remporté l'élection de la préfecture contre M. Pascal Rheault, maire de la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville. Ce dernier s'est par la suite présenté à titre de préfet suppléant, titre qu'il a unanimement obtenu.

M. D'Astous souhaite poursuivre le travail de concertation avec l'ensemble des élu(e)s dans une optique d'attraction et rétention du territoire : « *Je veux travailler à ce que notre MRC soit forte, qu'elle attire les gens à venir s'établir chez nous. Celle-ci a de plus en plus de mandats, puisqu'elle devient un nouveau gouvernement de proximité. Il faut faire connaître nos services et ce que les citoyens gagnent à être ici. Notre travail sera de renforcer sa notoriété en continuant de travailler ensemble au développement de notre territoire.* »

Ingénieur de formation, M. D'Astous fut conseiller municipal durant six ans et est élu maire de la Ville d'Amos depuis 2015.

## NOUVEAU COMITÉ ADMINISTRATIF

Au mois de novembre de chaque année, l'Assemblée générale des conseillers de comté désigne les membres qui formeront le CA de la MRC. Voici donc les représentants des 5 zones de la MRC d'Abitibi pour l'année 2018 qui composeront le CA :

ZONE	MUNICIPALITÉS	REPRÉSENTANTS
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Corne</li> <li>○ Landrienne</li> <li>○ Saint-Marc-de-Figuery</li> </ul>	<b>M. Guy Baril</b> Maire de Landrienne
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Berry</li> <li>○ Launay</li> <li>○ Saint-Dominique-du-Rosaire</li> <li>○ Saint-Félix-de-Dalquier</li> <li>○ Trécesson</li> </ul>	<b>M. Raymond Doré</b> Maire de Berry
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La Motte</li> <li>○ Preissac</li> <li>○ Sainte-Gertrude-Manneville</li> <li>○ Saint-Mathieu-d'Harricana</li> </ul>	<b>M. Pascal Rheault, préfet suppléant</b> Maire de Sainte-Gertrude-Manneville
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Barraute</li> <li>○ Champneuf</li> <li>○ La Morandière</li> <li>○ Rochebaucourt</li> </ul>	<b>M. Rosaire Guénette</b> Maire de Champneuf
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amos</li> </ul>	Représentant de la Ville d'Amos À déterminer

## À PROPOS DE LA MRC D'ABITIBI

La MRC d'Abitibi est une organisation publique au service de ses 16 municipalités rurales, d'une ville et de 2 territoires non organisés (TNO), regroupant près de 25 000 habitants avec des budgets annuels de près de 10 millions \$ répartis en 20 secteurs d'activités. Sa mission est de desservir les municipalités de sa MRC, tel que prescrit par la Loi sur l'organisation territoriale municipale, au mieux des ressources humaines et matérielles à sa disposition dans un but de promotion et d'amélioration des conditions de vie générales de sa population tant d'un point de vue social, culturel, qu'environnemental.